

**Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Grande Région Grenobloise**  
**Société Publique Locale**  
Au capital de 600 000 euros  
Siège social : 14, avenue Benoît Frachon 38400 SAINT MARTIN D'HERES  
882 826 704 RCS GRENOBLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 19 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le dix-neuf février,

A 12 heures,

Dans les locaux de la SPL ALEC situés au 22 avenue Benoît Frachon à Saint-Martin d'Hères.

Les administrateurs de la société SPL **Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Grande Région Grenobloise – SPL ALEC** (la « **Société** ») se sont réunis en Conseil, en présentiel et en visioconférence sur convocation de la Présidente, conformément aux dispositions statutaires.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

N°	Administrateur	Nom du mandataire éventuel – Présence - Absence
1	<b>Grenoble-Alpes Métropole</b> <i>Représentée par Madame Dominique SCHEIBLIN</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
2	<b>Grenoble-Alpes Métropole</b> <i>Représentée par Monsieur Florent CHOLAT</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente en visioconférence <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
3	<b>Grenoble-Alpes Métropole</b> <i>Représentée par Madame Amandine DEMORE</i>	<input type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input checked="" type="checkbox"/> Absente
4	<b>Grenoble-Alpes Métropole</b> <i>Représentée par Monsieur Dominique ESCARON</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente jusqu'à 13h30 <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
5	<b>Grenoble-Alpes Métropole</b> <i>Représentée par Madame Christine GARNIER</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
6	<b>Grenoble-Alpes Métropole</b> <i>Représentée par Monsieur Michel GAUTHIER</i>	<input type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input checked="" type="checkbox"/> Absente
7	<b>Grenoble-Alpes Métropole</b> <i>Représentée par Monsieur Fabrice HUGELÉ</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente en visioconférence <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
8	<b>Grenoble-Alpes Métropole</b> <i>Représentée par Monsieur Lionel PICOLLET</i>	<input type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input checked="" type="checkbox"/> Absente

9	<b>Grenoble-Alpes Métropole</b> <i>Représentée par Monsieur Guy SOTO</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
10	<b>Commune de GRENOBLE</b> <i>Représentée par Monsieur Vincent FRISTOT</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente à partir de 12h30 <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
11	<b>Commune de LE PONT DE CLAIX</b> <i>Représentée par Monsieur Gilbert BONNET</i>	<input type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input checked="" type="checkbox"/> Absente
12	<b>Commune de SAINT-EGREVE</b> <i>Représentée par Monsieur Philippe DELCAMBRE</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
13	<b>Commune de SAINT-MARTIN-D'HERES</b> <i>Représentée par Monsieur Christophe BRESSON</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente en visioconférence <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
14	<b>Département de l'Isère</b> <i>Représentée par Monsieur Vincent CHRQUI</i>	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input checked="" type="checkbox"/> Absente
15	<b>Commune de SAINT-MARTIN-LE-VINOUX</b> <i>Représentée par Madame Cécile BENECH</i> Représentant l'Assemblée Spéciale	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente

Le Conseil d'Administration, réunissant le quorum requis, soit la présence effective d'au moins la moitié de ses membres, peut délibérer valablement.

Sont également présents au Conseil d'Administration, sur autorisation de ce dernier :

- Madame Marie FILHOL, Directrice générale de la SPL ALEC,
- Monsieur Arnaud SEGON, Directeur des opérations de la SPL ALEC,
- Madame Fanny JEAN, Directrice Administrative et financière de la SPL ALEC,
- Madame Mylène PENDINO, Assistante de direction de la SPL ALEC,
- Madame Marion BALTAZARD, Directrice des ressources humaines de la SPL ALEC et coordinatrice du GEIEC,
- Madame Julie VAILLOUD, Contrôleuse de gestion externe, Grenoble-Alpes Métropole.

Grenoble Alpes Métropole, représentée par Madame Dominique SCHEIBLIN, préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

La commune de SAINT-EGREVE, représentée par Monsieur Philippe DELCAMBRE est nommée secrétaire de la réunion.

La Présidente de séance, rappelle que le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2024 a été adressé avec la convocation, les administrateurs constatent à l'unanimité qu'il relate la réalité des débats et des votes émis.

Elle rappelle que le Conseil d'Administration a reçu en même temps que la convocation un dossier de séance comportant des annexes, permettant aux administrateurs d'être suffisamment informés sur les points de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente de séance rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant et que seuls les points 2 et 3 feront l'objet d'un débat préalable au vote (sauf question éventuelle de la part des administrateurs).

**ORDRE DU JOUR :**

N°	Objet	Débat préalable au vote (O/N)
1	Approbation du projet de délégation de service public entre Grenoble-Alpes Métropole et la SPL ALEC concernant la mission « Mon Accompagnateur Rénov »	N
2	Points d'information <ul style="list-style-type: none"><li>• Actualités RH : état du personnel au 31/12/2024, présentation du bilan social du GEIEC pour l'année 2024</li><li>• Budget : projection d'atterrissage budgétaire 2024</li><li>• Activité opérationnelle : bilan 2024, perspectives 2025</li><li>• Partage de constats et problématiques sur le modèle économique de la SPL, identification de sujets à travailler en 2025</li></ul>	O
3	Approbation du budget prévisionnel 2025	O
4	Questions diverses	N

Le Conseil d'Administration est en accord avec les consignes du déroulement de la séance.  
La séance débute à 12H15.

**1. Approbation du projet de délégation de service public entre Grenoble-Alpes Métropole et la SPL ALEC concernant la mission « Mon Accompagnateur Rénov »**

En mettant en place le dispositif Mur Mur, Grenoble-Alpes Métropole a souhaité apporter une aide aux ménages souhaitant entreprendre une rénovation énergétique, en proposant un accompagnement personnalisé aux propriétaires de logement collectif ou individuel et un soutien financier venant renforcer les aides nationales existantes. Initié dès 2010, Mur Mur s'inscrit dans le cadre pérenne du service public métropolitain de l'efficacité énergétique, acté par délibération du 8 février 2019, en cohérence avec le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), qui définit les contours de ce service à l'échelle nationale, mis en œuvre via le dispositif France Rénov'.

Depuis janvier 2024, France Rénov' institue un processus renforcé d'accompagnement des propriétaires de maison individuelle, scindé en 2 étapes clés. Suite au premier niveau de conseil porté par les Espaces Conseils France Rénov' (ECFR), une prestation payante d'accompagnement est alors proposée aux porteurs de projets de rénovation d'ampleur. Cette mission menée par des professionnels dénommés « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR') est obligatoire pour les ménages souhaitant bénéficier des aides financières octroyées par l'ANAH. Cet accompagnement doit être réalisé par des professionnels agréés par l'ANAH sur une durée de cinq ans et indépendants des entreprises de réalisation de travaux. Le coût de cette prestation est partiellement pris en charge par France Rénov' sur la base d'un taux de subvention variable en fonction du revenu des ménages et la perception de cette subvention par le ménage est conditionnée à la réalisation des travaux.

Le statut et les modalités d'actions de l'accompagnateur Rénov' (MAR') sont décrits dans l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du SPRH, qui précise en particulier la liste des

prestations obligatoires, renforcées et facultatives effectuées dans le cadre de cette mission d'accompagnement. Cet accompagnement « MAR' » est réalisé en lien avec les ECFR et, le cas échéant, à leur initiative.

Face à ces évolutions importantes et au regard de la nécessaire continuité du dispositif Mur Mur, il est apparu nécessaire de maintenir la présence d'un service public contrôlé par la collectivité afin de garantir l'accès à une offre de prestations et de service de qualité à des coûts maîtrisés. Au-delà de la qualité et de la neutralité du service, il s'agit de permettre aux propriétaires de recourir aux aides de l'Etat et de la Métropole dans les meilleures conditions, de contrôler les devis proposés par les artisans pour s'assurer de la pertinence technique des travaux et de respecter les délais pour fournir la prestation.

Grenoble-Alpes Métropole a demandé à la SPL ALEC d'entamer les démarches en vue de l'obtention de l'agrément « Mon accompagnateur Rénov' » par l'ANAH, agrément qui a été obtenu fin 2023.

Depuis début 2024, une solution est recherchée pour permettre à Grenoble-Alpes Métropole de contractualiser avec la SPL ALEC pour cette mission « Mon accompagnateur rénovation », impliquant une facturation de la prestation aux ménages. La solution de marché à abandon de recettes qui était étudiée au printemps 2024 et qui avait fait l'objet d'un accord du Conseil d'Administration a été abandonnée, au profit d'un contrat de délégation de service public en quasi régie.

Le Conseil métropolitain du 8 novembre 2024 a retenu ce principe, après analyse des différents modes de gestion envisageables et avis de la CCSP.

Il est donc proposé de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, un contrat de délégation de service public, avec les caractéristiques suivantes :

- Contrat de 5 ans à compter de la date de notification, reconductible ;
- Accompagnement au bénéfice de propriétaires rénovant une maison sur une des 49 communes du territoire métropolitain. Accompagnement proposé en priorité aux ménages de classes intermédiaires et supérieures ;
- Contenu de la mission cadrée par arrêté du 21 décembre 2022, et comprenant différentes obligations au sein de différentes phases :
  - o Information préalable,
  - o Préparation du projet de travaux,
  - o Réalisation du projet de travaux,
  - o Prise en main du logement après travaux.
- Contrat avec les ménages bénéficiaires, tarification selon une grille annexée au contrat, avec différentes options de prestations. Indexation annuelle des tarifs selon formule de révision ;
- Facturation en 3 étapes : 50% à la signature du contrat, 30% au dépôt du dossier de demande MaPrimeRénov, 20% à la deuxième visite sur site ;
- Taux d'abandons et impayés envisagé : 5% ;
- Compte prévisionnel d'exploitation basé sur l'accompagnement de 100 dossiers par an. Réalisation des prestations par une équipe de 8 conseillers.

Montants en € HT	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>PRODUITS</b>	<b>94 021</b>	<b>187 176</b>	<b>209 916</b>	<b>214 417</b>	<b>218 522</b>	<b>924 052</b>
Chiffre d'affaires	94 021	187 176	209 916	214 417	218 522	924 052
<b>CHARGES</b>	<b>109 397</b>	<b>168 307</b>	<b>186 116</b>	<b>190 643</b>	<b>195 260</b>	<b>849 722</b>
Charges de personnel	90 454	139 873	157 608	161 465	165 416	714 815
Autres charges	18 943	28 261	28 336	29 005	29 672	134 217
Dotation aux amortissements et provisions	0	173	173	173	173	690
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-15 376</b>	<b>18 869</b>	<b>23 800</b>	<b>23 775</b>	<b>23 261</b>	<b>74 329</b>
Taux de rentabilité	-16%	10%	11%	11%	11%	8%
Taux de rentabilité cumulé	-16%	1%	6%	7%	8%	

Il est demandé au Conseil d'Administration, connaissance prise de l'avis du comité opérationnel, d'autoriser la SPL ALEC à signer le contrat de délégation de service public « mon accompagnateur rénov' » avec Grenoble-Alpes Métropole, et en conséquence de donner tous pouvoirs à la Directrice Générale pour signer tout acte, verser et percevoir toutes sommes et généralement faire le nécessaire.

Une discussion s'instaure :

Madame Dominique SCHEIBLIN précise que le dispositif MAR ne concerne que les rénovations d'ampleurs. Toutefois, la Métropole continue d'accompagner les ménages dans le cadre du dispositif MurMur Maison individuel pour des rénovations à l'acte afin de permettre la finalisation des rénovations individuelles déjà en cours.

Madame Cécile BENECH demande si le dispositif concerne les résidences secondaires.

Madame Dominique SCHEIBLIN précise que le dispositif ne concerne que les résidences principales.

Monsieur Philippe DELCAMBRE demande des précisions concernant le résultat déficitaire présenté pour l'année 2025.

Madame Fanny JEAN informe qu'il s'agit du temps estimé de mise en place non facturable.

Madame Marie FILHOL ajoute que l'objectif fixé est de cent dossiers par an mais en cas de réalisation plus faible, le déficit à prévoir serait plus important.

Madame Cécile BENECH, représentant l'assemblée spéciale informe qu'il n'y a pas eu de discussion à ce sujet lors de la séance du lundi 17 février.

### **1<sup>ERE</sup> RÉOLUTION :**

Le Conseil d'Administration, connaissance prise de l'avis du comité opérationnel, autorise la SPL ALEC à signer le contrat de délégation de service public « mon accompagnateur rénov' » avec Grenoble-Alpes Métropole, et en conséquence donne tous pouvoirs à la Directrice Générale pour signer tout acte, verser et percevoir toutes sommes et généralement faire le nécessaire.

### **Cette résolution, mise aux voix :**

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**est : Adoptée à l'unanimité**

## 2. Points d'information

Madame Marie FILHOL rappelle les éléments présents dans le dossier de séance.

Madame Marion BALTAZARD présente le bilan social du GEIEC, qui intègre des éléments concernant la masse salariale, les effectifs, la pérennité de l'emploi, l'équité salariale, la parité, la démographie, la formation professionnelle et la qualité de vie au travail.

### Un débat s'instaure :

Madame Marion BALTAZARD informe que l'assemblée spéciale a demandé s'il y avait un motif commun aux démissions constatées mais ce n'est pas le cas. Une analyse plus fine concernant les raisons de ce fort turnover, au-delà de 15%, sera intéressante à réaliser ultérieurement.

Monsieur Philippe DELCAMBRE demande au bout de combien de temps d'ancienneté sont survenues les démissions.

Madame Marion BALTAZARD précise qu'elles concernent deux salariés de plus de 15 ans et plusieurs de 3 à 4 ans d'ancienneté. Le cap professionnel est avéré à 3 ans d'ancienneté et se constate également à l'AGEDEN.

Madame Cécile BENECH ajoute que l'assemblée spéciale note qu'il y a actuellement des métiers en tension et notamment ceux liés à l'énergie. Ces profils de poste sont recherchés. L'assemblée spéciale a appelé à la vigilance sur ce point.

Madame Marie FILHOL notifie quelques motifs de démissions : il y a deux départs pour rejoindre une collectivité, deux congés sabbatiques pour voyager, un changement de région, un changement de métier etc.

Monsieur Guy SOTO demande si le recrutement est facile en ce moment.

Madame Marion BALTAZARD informe que le marché du travail est moins tendu que les années précédentes et qu'il y a plus de candidatures lors des recrutements. Les conditions de travail du GEIEC restent attractives mais elle constate que la quête du sens ne suffit plus à retenir les salariés.

Madame Marie FILHOL précise que les postes concernant les fonctions support (comptabilité, assistance aux moyens généraux...) sont plus difficiles à pourvoir.

Monsieur Philippe DELCAMBRE demande s'il y a des salariés de plus de 50 ans dans l'équipe et si le recrutement favorise l'emploi des seniors.

Madame Marion BALTAZARD répond qu'il y a quelques salariés de plus de 50 ans dans l'équipe mais les critères de recrutement privilégient en priorité les compétences et tout profil répondant aux exigences du poste.

Madame Marie FILHOL précise que les salaires proposés n'attirent pas les candidats très expérimentés.

Monsieur Philippe DELCAMBRE demande quel niveau d'étude est requis.

Madame Marion BALTAZARD répond qu'il n'y a pas de profil type, il y a des candidats en reconversion professionnelle, de formation ASDER et d'autres profils plus spécialisés de niveau ingénieur.

- **Budget : projection d'atterrissage budgétaire 2024**

Madame Fanny Jean précise que la clôture de l'exercice comptable 2024 est toujours en cours. Les variables qui restent à intégrer et qui peuvent faire varier le résultat de manière significative sont les suivantes :

- Résultat du GEIEC : un ajustement peut être réalisé en fonction du résultat du groupement d'employeur : possible refacturation complémentaire aux adhérents en cas de déficit, possible reversement aux adhérents en cas de bénéfice.
- Evaluation des produits constatés d'avance : pour les marchés ayant fait l'objet d'une facturation de l'accompagnement avant la réalisation de l'ensemble des missions, le calcul des produits constatés d'avance doit permettre de provisionner la part de produits correspondant au travail restant à réaliser à la clôture de l'exercice, qui doit être déduite du montant perçu sur l'exercice 2024.

Dans l'attente de ces éléments non encore connus, le prévisionnel d'atterrissage est inchangé par rapport à celui présenté en décembre.

Madame Cécile BENECH informe qu'il n'y a pas eu de débat à ce sujet lors de l'assemblée spéciale.

- **Activité opérationnelle : bilan 2024, perspectives 2025**

Une synthèse de l'état de réalisation des différentes activités assurées par les pôles opérationnels de la SPL ALEC pour l'année 2024 est présentée en séance par Monsieur Arnaud SEGON, tout d'abord dans le cadre de marchés contractualisés avec la Métropole (« Marchés à enjeux » puis « Autres marchés »).

Sont présentés également un point sur la mission « Accueil du public », un bilan chiffré des commandes directes (contractualisations hors marchés avec la Métropole) puis des données ciblées sur plusieurs missions, en particulier les plus sensibles à la variabilité de la demande des usagers.

Un débat s'instaure :

Monsieur Vincent FRISTOT demande des précisions concernant les activités qui n'ont pas été réalisées dans le cadre du Plan Climat en raison des absences du personnel sur ce pôle.

Monsieur Arnaud SEGON informe que l'activité PCAEM comporte plusieurs volets qui n'ont pas été trop impactés : l'observatoire du Plan Climat, la démarche grand public, l'animation de l'extranet et des outils. Le volet le plus touché concerne l'accompagnement individuel des communes, en fin d'année 2024.

Cependant les retards sont en cours de rattrapage en 2025 grâce aux recrutements sur ce pôle.

Madame Cécile BENECH informe que l'assemblée spéciale questionne la difficulté d'atteindre les objectifs fixés de l'activité Prime Air Bois malgré les aides, l'accompagnement et la promotion du dispositif, et malgré la nécessité d'agir pour la qualité de l'air.

L'assemblée spéciale a également interrogé le niveau de polyvalence des salariés pour plus de flexibilité.

Monsieur Arnaud SEGON confirme que l'ensemble des salariés de la SPL ALEC travaillent effectivement sur plusieurs marchés.

Il informe qu'un point dédié à la Prime Air Bois plus détaillé est à prévoir lors d'une prochaine séance.

Monsieur Vincent FRISTOT souhaite connaître le chiffre annuel de dossiers de Prime Air Bois.

Monsieur Arnaud SEGON précise qu'il s'agit de 400 à 450 dossiers traités pour un objectif de 600 dossiers.

Madame Christine GARNIER interroge les objectifs pas toujours réalistes de Grenoble-Alpes Métropole vis-à-vis du marché Prime Air Bois mais aussi sur les autres activités et demande si la SPL ALEC peut adapter les objectifs prévisionnels fixés en fonction de la réalité du terrain.

Monsieur Arnaud SEGON informe que le marché Prime Air Bois est le seul marché qui n'a pas été ajusté par la SPL ALEC. Des ajustements prévisionnels plus prudents ont pu être effectués sur les autres marchés (notamment sur les dispositifs Mur Mur, avec des hypothèses tenant compte d'une demande plus faible que ce que prévoit l'objectif de la Métropole).

- **Partage de constats et problématiques sur le modèle économique de la SPL, identification de sujets à travailler en 2025**

Madame Marie Filhol présente les constats et réflexions suivants :

Au terme d'une période de très fort développement des activités de la SPL ALEC (doublement de la taille de l'équipe et du chiffre d'affaires entre 2020 et 2023), le contexte est en train d'évoluer rapidement.

L'exercice 2024 s'annonce fortement déficitaire, majoritairement en raison d'une demande des usagers en baisse (difficilement anticipable), et du décalage de certaines missions (notamment « mon accompagnateur rénov ' »).

Pour l'exercice 2025, la SPL ALEC est confrontée à une problématique multiple :

- Une baisse annoncée des budgets de ses collectivités actionnaires (et principalement la Métropole), elles-mêmes soumises aux demandes d'économies dans le projet de loi de finances ;
- Une visibilité moindre sur le volume d'activité de l'année : on observe une diminution des commandes forfaitaires au profit des activités financées à l'acte, commandées en cours d'année ;
- Une fluctuation et/ou une baisse de la demande (la confiance des usagers est impactée par l'absence de visibilité sur les dispositifs nationaux : modifications des aides, absence de budget...).

Le niveau d'activité pour 2025 est difficile à prévoir ou en baisse, ce à quoi le modèle économique de la SPL ALEC ne prépare pas. En effet, le travail sur la sécurisation du modèle économique, calcul du prix de revient et des prix de vente a été réalisé dans un contexte de hausse ou de maintien d'activité, et de visibilité sur le niveau de commande des actionnaires. La marge intégrant le risque de non-réalisation et les incertitudes est réduite, et ce pour limiter autant que possible le coût pour les collectivités actionnaires (prix de vente proche du prix de revient).

Les charges de la SPL ALEC sont constituées à 85% de charges de personnel, ce qui est logique étant donné l'activité d'ingénierie. La gestion des ressources humaines est peu flexible, et n'a pas vocation à le devenir. La stabilité de l'équipe est à la fois un facteur d'attractivité de la SPL ALEC, et un investissement de moyen et long terme : le temps nécessaire à la formation d'un personnel qualifié est important, des emplois moins pérennes en fonction des « stop and go » de l'activité viendraient renchérir le coût de la formation, avec un risque de turnover important.

Deux types de solutions peuvent être envisagés :

- Renforcer la visibilité (pour la SPL ALEC comme pour les actionnaires), en faisant évoluer la forme des marchés pour permettre un engagement des actionnaires sur un volume de travail confié à la SPL ALEC avec de la flexibilité entre les lignes. Aujourd'hui on observe plutôt la tendance inverse ;
- Augmenter la marge de sécurité pour gérer l'imprévision sur l'activité, ce qui revient à augmenter les prix de vente. Cette logique, qui est celle des opérateurs intervenant sur un marché concurrentiel, ne semble pas très adaptée au fonctionnement de SPL, qui vise au contraire à assurer les missions de service public à un coût maîtrisé. Cette option semble également risquée : une hausse des prix de vente de la SPL ALEC pourrait aussi entraîner une baisse des commandes, les actionnaires jugeant le SPL ALEC trop chère et pas assez compétitive.

La SPL ALEC est encore jeune, et devra trouver dans les années à venir le fonctionnement le plus adapté pour intervenir avec agilité et efficacité dans un contexte mouvant.

A court terme, pour l'année 2025, deux pistes de travail sont initiées :

- Mieux mesurer l'impact de la sensibilité des recettes de la SPL ALEC à la variabilité de l'activité : avec un partage aux actionnaires, et l'identification de solutions qui pourraient être mises en œuvre, notamment sur la forme des marchés ;
- Clarifier les possibilités de mobilisation de financements par la SPL ALEC, en dehors des contrats avec ses actionnaires (subventions partenariats...). Sur ce point (qui est un des axes de route de la feuille de route stratégique votée par le Conseil d'Administration) une consultation juridique est lancée en ce début d'année pour poser des bases de travail claires.

Ces constats et pistes de réflexions sont partagées avec les membres du Conseil d'Administration.

Un débat s'instaure :

Madame Cécile BENECH informe que l'assemblée spéciale se demande si cette situation est un cap à passer ou une difficulté structurelle. Que fait-on si le budget reste déficitaire au-delà de l'année 2025 ?

Comment faire évoluer le modèle économique de la SPL ALEC ?

Le cœur de métier de la SPL ALEC est reconnu autour de l'énergie, trop de diversification peut donner l'impression de s'éparpiller dans des domaines où il faudra former le personnel à des nouvelles compétences. L'enjeu de la diversification et de l'élargissement des périmètres est délicat vis-à-vis de l'AGEDEN.

Madame Cécile BENECH remarque qu'il y a un manque de visibilité entre la SPL ALEC et Grenoble-Alpes Métropole : par exemple lorsque la SPL ALEC est sollicitée pour participer à une réunion et que c'est la Métropole qui y participe. Un équilibre est à trouver entre les deux acteurs pour une meilleure reconnaissance de la SPL ALEC.

Madame Marie FILHOL précise que la SPL ALEC intervient sur les différents marchés à la demande de Grenoble-Alpes Métropole, qui valide (ou pas) la participation de la SPL ALEC aux réunions avec les tiers dans le cadre des marchés.

Madame Dominique SCHEIBLIN constate qu'il est important de se poser toutes ces questions. Elle demande des précisions concernant les subventions européennes.

Madame Marie FILHOL informe que la consultation juridique en cours permettra de mieux cadrer les possibilités de demande de subvention et de partenariats avec la SPL ALEC.

C'est un sujet prioritaire en 2025.

Monsieur Vincent FRISTOT remercie la vigilance de l'équipe et la bonne gestion de la structure. Il interroge la flexibilité des ressources humaines afin de maintenir l'équilibre de la société en cas de période difficile.

Madame Marion BALTAZARD informe qu'il y a actuellement 90% de CDI au sein du GEIEC.

Les CDD en cours ne sont pas renouvelés. Il y a peu de marge de manœuvre.

Il reste la piste des contrats de chantier/projet qui nécessitent un accord d'entreprise avec le CSE.

Elle rappelle l'accord sur le temps de travail qui permet plus de flexibilité sur l'année (avec les forfaits annuels en heures).

Madame Marie FILHOL ajoute que la politique de la SPL ALEC favorise à ce jour, la capitalisation des compétences et la pérennité de l'emploi. Les recrutements à venir feront l'objet d'une gestion prudente en fonction de la visibilité des marchés.

Monsieur Philippe DELCAMBRE demande quelle est l'attente de la SPL ALEC auprès des collectivités.

Madame Marie FILHOL précise que la forme des marchés avec les communes présente une visibilité suffisante en termes de volume d'activité. Le point d'amélioration concerne les prévisions annuelles et les besoins des communes, mais l'enjeu est majoritairement la visibilité du volume d'activité assuré pour la Métropole.

Monsieur Christophe BRESSON réagit à la prudence évoquée concernant la flexibilité des ressources humaines. Il rappelle l'instabilité politique à l'échelle nationale et les répercussions possibles au niveau de la Métropole. La dépendance de la SPL ALEC avec Grenoble-Alpes Métropole à hauteur de 94% est une situation à risque.

Il est davantage favorable à la diversification des marchés.

Madame Dominique SCHEIBLIN confirme que cette situation est effectivement à risque. Il est important d'identifier le point de défaillance unique « Single Point Of Failure » en anglais dans le jargon informatique, il s'agit du point dont dépend tout le reste du système.

Elle rappelle le sujet de la base forfaitaire des marchés qui peut être réévaluée avec la Métropole.

La diversification des marchés est un sujet à aborder avec l'AGEDEN.

Madame Cécile BENECH invoque la complémentarité avec l'AGEDEN et non la concurrence.

Madame Dominique SCHEIBLIN rappelle que l'AGEDEN intervient sur la rénovation des bâtiments de santé et des universités etc.

Madame Marie FILHOL informe que le sujet des partenariats a été évoqué en assemblée spéciale notamment concernant les universités et rappelle que la consultation juridique en cours pourra confirmer ou infirmer cette piste pour la SPL ALEC.

Madame Cécile BENECH propose une rencontre avec l'AGEDEN à ce sujet.

Elle informe que l'assemblée spéciale a interrogé la possibilité des RTT obligatoires en cas de baisse d'activité.

Madame Marion BALTAZARD répond que l'accord sur le temps de travail n'est plus en modalité RTT, il y a la possibilité d'imposer la prise de récupération mais sous condition de préavis. Elle rappelle que les modalités d'organisation du temps de travail permettent déjà de lisser la charge dans l'année.

## **2<sup>EME</sup> RESOLUTION**

Le Conseil d'Administration prend acte des informations relatives aux ressources humaines, à la projection de fin d'exercice, à l'activité opérationnelle, aux perspectives 2025, aux constats et problématiques rencontrés sur le modèle économique de la Société, et s'estime suffisamment informé.

### **Cette résolution, mise aux voix :**

*Pour : 10 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

**est : Adoptée à l'unanimité**

Départ de Monsieur Dominique ESCARON à 13h30, ce qui porte le nombre de votant à 9.

### **3. Approbation du budget prévisionnel 2025**

En raison d'un contexte d'incertitude pour les collectivités en l'absence de loi de finances pour 2025, les arbitrages sur les budgets prévus pour la SPL ALEC ont été rendus très tardivement : pour certaines activités ils étaient encore en cours au moment de la rédaction du dossier de séance.

Le projet de budget prévisionnel a donc été adressé après l'envoi de la convocation au CA, en amont du Conseil d'Administration, par envoi séparé.

Madame Fanny JEAN présente deux versions sur les produits mais la proposition de vote du budget prévisionnel dans sa version « prudente » semble la plus réaliste : elle implique un déficit de 93 k€ (version optimiste = excédent 125k€). Elle rappelle que l'élaboration du budget prévisionnel est compliquée dans le contexte actuel.

Madame Marie FILHOL précise que la version la plus optimiste supposerait un recrutement supplémentaire à temps plein, ce qui représenterait plutôt un excédent d'environ 65k€, charges salariales déduites.

Le Conseil est informé qu'à ce jour la SPL ALEC n'a pas prévu de baisse d'effectif, ni de plan de départ, compte tenu de la fourchette d'incertitude très élevée sur le niveau d'activité pour l'année 2025.

La SPL ALEC souhaite stabiliser son équipe. Cette situation sera à reconsidérer selon l'activité réelle constatée et les perspectives 2026.

### **Un débat s'instaure :**

Monsieur Philippe DELCAMBRE constate un écart important entre la version pessimiste et réaliste.

Madame Fanny JEAN précise que l'écart peut se creuser très vite en fonction du niveau de demande des usagers qui est sous-jacente à la plupart des marchés.

Madame Cécile BENECH demande si les équipes sont anxieuses.

Madame Marie FILHOL constate que les équipes s'adaptent malgré le niveau d'incertitude et gardent le moral. La sous-charge de travail est plus difficile à appréhender pour les salariés.

Madame Marion BALTAZARD rappelle le rôle du CSE qui assure la médiation avec les équipes.

Madame Christine GARNIER regrette l'envoi du budget prévisionnel très tardif, qui n'a pas pu être analysé.

Madame Fanny JEAN remercie pour cette remarque et rappelle le contexte extrêmement compliqué de réalisation du budget 2025.

Il a été décidé d'envoyer la version la plus fiable du budget par envoi séparé car il y eu trop de versions intermédiaires.

Madame Dominique SCHEIBLIN note qu'à l'avenir une version intermédiaire sera envoyée avec le dossier de séance en attendant la version finale.

Il est rappelé que le délai légal de l'envoi des convocations est de 5 jours ouvrés, étendu à 15 jours à la demande de Grenoble-Alpes Métropole, le budget prévisionnel ayant été envoyé 6 jours à l'avance.

### **3<sup>EME</sup> RESOLUTION**

Après délibérations, le Conseil d'Administration décide d'approuver le budget prévisionnel 2025 et donne tous pouvoirs à la Directrice Générale à l'effet d'exécuter le budget, et d'une manière générale, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour l'exécution du budget 2025.

#### **Cette résolution, mise aux voix :**

*Pour : 9 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

**est : Adoptée à l'unanimité**

Départ de Monsieur Florent CHOLAT à 13h45.

#### **4. Questions diverses**

Madame Marie FILHOL informe :

- Du projet de renouvellement du logiciel de suivi énergétique pour les communes.

En raison de la fin du marché concernant la solution ADVIZEO fin 2025, une nouvelle consultation est prévue pour poursuivre ou renouveler l'outil.

En anticipation du coût, la SPL ALEC va faire une demande de subvention dans la prochaine candidature pour le programme AMI ACTEE – CHENE 5 portée par la Métropole.

- De la mise en place d'un formulaire de saisine pour les salariés et les administrateurs :

La procédure sera communiquée prochainement. Le déontologue peut d'ores et déjà être contacté à l'adresse suivante : [valentin.lamy@u-bourgogne.fr](mailto:valentin.lamy@u-bourgogne.fr) ou [deontologue@alec-grenoble.org](mailto:deontologue@alec-grenoble.org)

Monsieur Philippe DELCAMBRE demande si le rapatriement des données est prévu concernant le renouvellement du logiciel de suivi car lors du précédent changement d'outils, beaucoup de données ont dû être ressaisies.

Madame Marie FILHOL informe que le précédent logiciel était mis à disposition par l'ADEME et qu'en effet, le changement d'outils n'avait pas été aussi fluide qu'espéré.

- Du prochain CA d'arrêté des comptes qui se tiendra **mardi 20 mai 2025 en présentiel.**

En l'absence d'autre question diverse, la Présidente de séance lève la séance à 14h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente du Conseil d'Administration, Présidente de séance, et un administrateur désigné comme le secrétaire de séance.

---

La Présidente du Conseil d'Administration  
Grenoble-Alpes Métropole  
Représentée par Madame Dominique SCHEIBLIN

---

L'administrateur secrétaire de séance  
Commune de SAINT-EGREVE  
Représentée par Monsieur Philippe DELCAMBRE